Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 022-212202428-20260605-2026060508-DE

Plurien
Sables d'Or les Pins

MAIRIE DE PLURIEN – DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
Conseil Municipal du 5 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin à dix-neuf heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, sous la Présidence de Monsieur BESREST Nicolas, Maire.

Date de convocation : 28 mai 2026
Date d'affichage : 28 mai 2026
Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 16
Nombre de membres représentés : 3
Etaient présents : BESREST Nicolas, Maire,
STRUGAREK Jean-Luc, ETIENNE Brigitte, ROUXEL Jérôme, BOURRET Alexandra, adjoints ;
CHANTEUX BELLEC Christine, POTTIER Chantal, TOUBLANC Jean-Philippe, BERTHELOT Jean, DUBOIS Karine, LEFORT Olivier, LAURENT-MONTOUX Carine, ANDOUARD Emmanuel, LE BOUEDEC Marine, BIDAUD Julien, MATHIOT Marina ; formant la majorité des membres en exercice.
Absents : MAGDELAIN Emmanuel, représenté par STRUGAREK Jean-Luc ; COURCOUX Magali, représentée par DUBOIS Karine ; COUILLEAUD Sylvain, représenté par ROUXEL Jérôme.
Monsieur ANDOUARD Emmanuel a été élu secrétaire.

DELIBERATION N°2026-06-05-08 : Extension du cimetière – Lot 3 maçonnerie – Entreprise IDVERDE – Plus-value clôture

Rapporteur : Nicolas BESREST

Dans le cadre des travaux d'extension du cimetière de la commune de Plurien, le Conseil municipal a précédemment retenu, par délibération en date du 23 juin 2025, l'entreprise IDVERDE pour la réalisation du lot n°3 « Maçonnerie » pour un montant initial de 35 820,00 € HT (42 984,00 € TTC). La réalisation des travaux a révélé la nécessité d'une adaptation technique concernant la clôture, notamment la fourniture et la pose d'une plaque de soubassement en béton, incluant une surlongueur de poteaux, non prévue initialement dans le marché.
Afin de régulariser cette plus-value le devis de l'entreprise IDVERDE est présenté au Conseil municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2122-22 et L. 2122-23 relatifs aux compétences du maire en matière de passation des marchés publics ;

VU le Code de la commande publique, notamment ses articles R. 2194-1 à R. 2194-10 relatifs aux modifications des marchés publics en cours d'exécution ;

VU la délibération du Conseil municipal de Plurien en date du 23 juin 2025, par laquelle a été attribué le marché de travaux d'extension du cimetière, et notamment le lot n°3 « Maçonnerie » à l'entreprise IDVERDE pour un montant de 35 820,00 € HT (42 984,00 € TTC) ;

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 022-212202428-20260605-2026060508-DE

CONSIDÉRANT que les travaux d'extension du cimetière ont mis en évidence la nécessité d'adapter la clôture par la fourniture et la pose d'une plaque de soubassement en béton, incluant une surlongueur de poteaux, afin d'assurer la stabilité et la durabilité de l'ouvrage ;

CONSIDÉRANT que cette adaptation technique constitue une plus-value justifiée par des circonstances imprévues lors de la passation du marché initial, conformément aux dispositions de l'article R. 2194-5 du Code de la commande publique ;

CONSIDÉRANT que le montant de cette plus-value, évalué à 1 168 € HT (1 401,60 € TTC), reste proportionné et ne modifie pas substantiellement l'objet du marché ;

CONSIDÉRANT qu'il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis correspondant à cette plus-value avec l'entreprise IDVERDE afin de régulariser cette adaptation technique ;

Le Conseil municipal :

- ✓ approuve le devis présenté par l'entreprise IDVERDE dans le cadre du marché de travaux d'extension du cimetière, lot n°3 « Maçonnerie », portant sur la fourniture et la pose d'une plaque de soubassement en béton, incluant une surlongueur de poteaux, pour un montant de 1 168 € HT (1 401,60 € TTC).
- ✓ Le montant total du marché, après application de cet avenant, s'élève à 36 988 € HT (44 385,60 € TTC).
- ✓ autorise Monsieur le Maire à signer le devis ainsi que tout document afférent à cette modification.

La dépense correspondante sera imputée sur l'opération 149 du budget communal.

Vote du conseil municipal :
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Nicolas **BESREST**

Le secrétaire de séance,
Emmanuel **ANDOUARD**

MAIRIE DE PLURIEN
Côtes d'Armor

Certifié exécutoire par transmission
en Préfecture le 8 juin 2026
Le Maire,
Nicolas BESREST

MAIRIE DE PLURIEN
Côtes d'Armor